



Avis de France Nature Environnement Haute-Savoie

Le présent avis de FNE Haute-Savoie complète l'avis du 10 juillet 2024 sur le DOO du SCOT du Bassin annécien.

FNE reconnaît l'énorme travail d'élaboration de l'ensemble des documents. Définir le projet d'un territoire aussi vaste et diversifié que le Bassin Annécien est complexe. L'état des lieux qui est dressé dans le diagnostic constitue une base solide de réflexion.

Le diagnostic constate la surchauffe du bassin annécien qui peut paraître hors de contrôle :

- La ressource en eau, les rivières et l'ensemble des milieux naturels subissent une forte pression ; la qualité de l'air est médiocre,
- 2585 logements ont été construits annuellement entre 2013 et 2018 au lieu des 1530 prévus dans le SCOT de 2014,
- La proportion de résidences secondaires a augmenté de 50 % entre 2008 et 2018
- Malgré le rythme élevé de constructions, la crise du logement est aigüe : les actifs locaux ne peuvent pas se loger sur place du fait du coût de l'immobilier et de l'accaparement d'une partie du parc locatif par le tourisme (Airbnb), tandis que la proportion de travailleurs frontaliers a augmenté de 123 % dans les dernières années.
- Le réseau routier est engorgé par un trafic en constante augmentation et l'insuffisance des alternatives collectives et douces
- Crise du logement qui engendre une pénurie de main d'œuvre pour les entreprises locales : ce ne sont pas les emplois qui manquent mais l'accessibilité au logement pour les actifs.

Dans ce contexte le projet de SCOT prévoit pour les 20 ans à venir **une augmentation de population de 66000 habitants et l'artificialisation de 434 hectares de terres agricoles dont 144 pour les activités industrielles.**

Ces objectifs, même en diminution par rapport au SCOT actuel, sont en **décalage avec les constats du diagnostic.**

66000 habitants et 29000 emplois industriels supplémentaires, c'est **une demande en eau potable accrue** alors que la ressource disponible se fait rare. Ainsi plusieurs intercommunalités doivent s'approvisionner dans les territoires voisins : le pays de Cruseilles va chercher de l'eau dans le Genevois et l'Annécien, Rumilly, privée de ses captages pollués aux PFAS, dépend d'Annecy.

Le lac d'Annecy est de plus en plus considéré comme la réserve principale et est connecté aux réseaux des intercommunalités voisines. Cependant, à trop miser sur le lac, on se met gravement à **la merci d'une pollution accidentelle ou malveillante.**

66000 habitants de plus c'est aussi une importante augmentation des rejets d'eaux usées vers des unités de traitements déjà saturées qui vont se déverser notamment dans le **Fier et les Usses, déjà de qualité médiocre**, surtout lors des étiages estivaux de plus en plus fréquents. Le diagnostic est explicite sur les limites des installations de traitement et des milieux récepteurs aux pages 332 à 334 (pièce 3-Annexe 1-Diagnostic et état initial de l'environnement). Il souligne la **qualité dégradée des masses d'eau superficielles à l'ouest du Bassin annécien**.

66000 habitants et 29000 emplois industriels supplémentaires généreraient un **surcroît d'émissions de gaz à effets de serre et de particules toxiques** dues au trafic automobile et au chauffage domestique alors que la qualité de l'air est déjà médiocre.

Cette croissance démographique n'est **pas supportable tant au niveau du potentiel de ressources naturelles disponibles que de la qualité de vie de la population**.

Sur les 39870 logements prévus d'ici 2045, **seuls 25 % seraient en locatif social**. Cela signifie que qu'un grand nombre d'actifs locaux, payés en euros, continueront à être exclus du bassin annécien tandis que le parc de logements sera occupé de plus en plus par les travailleurs frontaliers. **Pour remédier à cette cassure sociale, il est indispensable d'appliquer la règle des trois tiers :1/3 logements sociaux, 1/3 logements encadrés, 1/3 en marché libre**. C'est de cette manière que l'on permettra aux entreprises de recruter la main d'œuvre dont elles ont besoin.

Le SCOT prévoit d'artificialiser 438 hectares de terres agricoles dont 144 hectares pour des zones d'activités. Ce n'est pas acceptable, pourquoi ?

- Une large partie du territoire est consacrée à la production de fromages en AOP et IGP. Les cahiers de charges imposent une autonomie fourragère des troupeaux et donc des surfaces de pâturages et de fauche importantes. **Restreindre la surface agricole c'est contraindre un certain nombre de fermes à cesser leur activité** et fragiliser par la même les filières de transformation. Ceci d'autant plus que les terres destinées à l'urbanisation sont toujours de bonnes terres agricoles, mécanisables, indispensables aux exploitations.
- **La faiblesse de l'autonomie alimentaire du Bassin annécien**, (moins de 1 % dans le Grand Anancy) met en cause sa **sécurité alimentaire**. Elle entraîne par ailleurs des transports massifs de produits alimentaires, générateurs de pollutions, qui aggravent le dérèglement climatique. Il est donc vital de **réserver des terres au maraichage, aux cultures céréalières panifiables et aux légumineuses** pour atteindre 10 % d'autonomie alimentaire en 2030.
- Il est possible de répondre aux besoins des entreprises locales **en densifiant les zones d'activités existantes** : densifier verticalement les bâtiments et les parkings, développer la **multifonctionnalité** (notamment pour le tertiaire et le résidentiel), réhabiliter les surfaces en friches dans les zones d'activités ...
- **L'artificialisation des terres est l'un des causes principales du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité**. Un territoire riche comme le Bassin annécien a le devoir de tout faire pour lutter contre ce dérèglement climatique et ne pas se reposer sur d'autres pour prendre les mesures nécessaires.

En conclusion, nous soulignons le **décalage entre les constats du diagnostic et les énoncés généralistes**.

Au regard de la surchauffe du Bassin annécien unanimement constatée, **il faut aller au-delà de la simple application de la loi**. Respecter la loi « ZAN » et la loi SRU pour les quotas de logements sociaux est louable mais c'est très en deçà des enjeux auxquels le Bassin annécien devra faire face dans les années qui viennent.

Ce projet de SCOT laisse trop de questions sans réponse :

- Comment va-t-on garder les actifs locaux et un tissu d'entreprises, avec 75 % de logements hors de prix ?
- Comment va-t-on préserver nos ressources naturelles avec une telle croissance démographique ?
- Quel avenir pour les productions agricoles d'excellence ?
- Comment atteindre une autonomie alimentaire si les meilleures terres disparaissent ?
- Comment gérer une rupture d'alimentation de nos supermarchés de plus de 3 jours (niveau de stock actuel) ?

Le changement de paradigme souvent annoncé doit maintenant se traduire dans les faits par une politique volontariste.